

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 574

17 mars 2010

SOMMAIRE

Actua S.A.	27506	LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l.	
A.N.C.	27506		27538
Antonicelli S.à r.l.	27506	LuxTrust S.A.	27507
Bati Expansion	27536	Max S.A.	27527
BOYDEN Luxembourg S.A.	27506	Nouvelle Alidor S.à r.l.	27524
B&P Treuhand und Consulting S.à r.l.	27523	Optique Himmes Pétange S.à.r.l.	27525
Brendon International S.A.	27545	Optique Hoffmann S.à.r.l.	27525
Brendon International S.A.	27545	Powergen Australia Investments Ltd	27550
CAJCAG S.A.	27546	SBSM S.A.	27536
Dharma Holdings S.A.	27523	SeeZam S.A.	27536
Gandria Holding S.A.	27545	Sonic Investment S.A.	27546
Hurlingate Holding S.A.	27526	Taranis International S.A.	27506
I.C. Productions S.A.	27546	TCL Holdings S.A.	27513
IGIPT Europe S.A.	27545	TCL Holdings S.à r.l.	27513
Invest-Eco 2000 S.A.	27509	T.L.C. S.A. (The Lipid Company Société	
Irman Finance S.A.	27549	Anonyme)	27546
Koenig International S.A.	27540	Topinvestment S.A.	27523
Kunert Beteiligung S.A.	27535	Unity Media Management S.A.	27510
Lada Holding S.A.	27541	Viewfield Holding S.A.	27546
LMGC Luxembourg S.à r.l.	27542	VP Finance S.à r.l.	27547
LONDON Piccadilly	27529	Zilly Banana Sarl	27528
LSF5 Buffalo Investments S.à.r.l.	27533		

A.N.C., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 62.495.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 27/01/2010.

Référence de publication: 2010025518/10.

(100021677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Actua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8246 Mamer, 10, rue Mambra.
R.C.S. Luxembourg B 53.475.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mamer, le 14 septembre 2009.

Référence de publication: 2010025514/10.

(100021678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Antoncelli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 123.073.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010025513/9.

(100021613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Taranis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 45.277.

Rectificatif du dépôt du 11/08/2009 (N° L090125253)

Le bilan modifié au 31.12.2008, les comptes annuels au 31.12.2008, le rapport de gestion, le rapport, de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2010025525/16.

(100020951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

BOYDEN Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 85.418.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Document faisant l'objet d'un complément:

Référence: L090120303.04

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2010025519/15.

(100021552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

LuxTrust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg B 112.233.

L'an deux mille dix, le premier février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de LuxTrust S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.233 (la Société). La Société a été constituée le 18 novembre 2005 suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 423 du 27 février 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

L'Assemblée est présidée par Serge Allegrezza, fonctionnaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Président). Le Président désigne Gilles Durdu, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée désigne Raymond Faber, fonctionnaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau.

Les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les mandataires des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes après avoir été signées par chacune des parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. qu'il résulte de la liste de présence que toutes les 4.500 actions de la Société d'une valeur nominale de 1.000 EUR chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 4.500.000 EUR sont présentes ou représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent dûment constituée et peut valablement débattre et délibérer sur les points de l'ordre du jour;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3.700.000 EUR de façon à porter le capital social à 8.200.000 EUR par l'émission de 3.700 nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de 1.000 EUR chacune.
3. Souscription et libération de l'augmentation de capital mentionnée au point (2) ci-dessus.
4. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée au point (2) ci-dessus.
5. Modification du registre des actions nominatives de la Société de manière à y indiquer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société de procéder individuellement sous sa seule signature à l'inscription dans le registre des actions nominatives de la Société (y compris, par souci de clarification, la signature dudit registre) des modifications mentionnées sous le point (2) ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

6. Divers.

III. que l'Assemblée prend de manière unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires (présents ou représentés) se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pleinement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de total 3.700.000 EUR afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à un montant de 8.200.000 EUR par voie de création et émission de 3.700 nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de 1.000 EUR chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions mentionnées ci-dessous et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la Société comme suit:

Souscription - Paiement

Toutes les 3.700 actions de la Société ayant une valeur nominale de 1.000 EUR chacune nouvellement émises sont souscrites et libérées intégralement par les actionnaires de la Société mentionnés ci-dessous, représentés par Raymond Faber, au moyen d'un apport en numéraire consistant en un paiement d'un montant total de 3.700.000 EUR à affecter au compte de capital social de la Société, et de la manière suivante (ces actionnaires déclarant en tant que de besoin et dans la mesure requise renoncer à leur droit préférentiel de souscription pour permettre la souscription des actions conformément au tableau ci-dessous):

Nom de l'actionnaire	Nombre de nouvelles actions nominatives de la Société souscrites	Paiement par apport en espèce à affecter au capital social de la Société (en EUR)	Nombre d'actions nominatives de la Société détenues après souscription
Etat du Grand-Duché de Luxembourg	1.223	1.223.000	3.173
Société Nationale de Crédit et d'Investissement	627	627.000	1.627
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat	372	372.000	672
BGL BNP Paribas	372	372.000	672
Dexia Banque Internationale à Luxembourg	372	372.000	672
Entreprise des Postes et Télécommunications	372	372.000	672
Chambre de Commerce	185	185.000	335
Banque Raiffeisen	60	60.000	110
Nomura Bank S.A.	6	6.000	11
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	37	37.000	67
Société Nationale de Certification et d'Homologation (SNCH), S.à r.l.	37	37.000	67
Société Nationale de Contrôle Technique (SNCT), S.à r.l.	37	37.000	67
Total	3.700	3.700.000	8.200

La Chambre des Métiers et HVB Banque Luxembourg Société Anonyme, représentées par Raymond Faber, ont expressément déclaré (i) renoncer à leur droit de souscription préférentiel relatif à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, (ii) ne souscrire à aucune des actions émises par la Société à cette occasion et (iii) accepter que les actions émises par la Société à cette occasion soient souscrites par les actionnaires mentionnés ci-dessus et tel que mentionné ci-dessus.

Le montant de 3.700.000 EUR est immédiatement à la libre disposition de la Société, preuve de quoi a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage confirmant la disponibilité des fonds sur le compte bancaire de la Société et le notaire reconnaît la disponibilité pour la Société des fonds ainsi payés.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4, paragraphe 1, des Statuts afin d'y refléter les changements ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital social.** Le capital social est fixé à huit millions deux cent mille euros (EUR 8.200.000) représenté par huit mille deux cents (8.200) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions nominatives de la Société de manière à y indiquer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société de procéder individuellement sous sa seule signature à l'inscription dans le registre des actions nominatives de la Société (y compris, par souci de clarification, la signature dudit registre) des modifications mentionnées sous le point (2) ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. Allegrezza, G. Durdu, R. Faber et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 février 2010. Relation: LAC/2010/5190. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010025142/113.

(100021049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Invest-Eco 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.063.

L'an deux mil dix, le premier février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVEST-ECO 2000 S.A., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, inscrite sous le numéro B 79.063 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Joseph ELVINGER en date du 21 novembre 2000, publié au Mémorial, Série C no 436 du 13 juin 2001.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 28 novembre 2000, publié au Mémorial, Série C no 448 du 15 juin 2001. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. Madame la Présidente nomme secrétaire Mademoiselle Estelle MORAINVILLE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateurs Madame Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont et Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 7.750 (sept mille sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent) euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de EUR 775.000,00 (sept cent soixante-quinze mille euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures de l'actionnaire représenté et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée à la présente la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

I. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social pour le fixer à 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;
2. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation;
3. Nomination d'un liquidateur, Madame Gabriele Schneider, prénommée, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. Nomination de deux commissaires à la liquidation, à savoir Monsieur Pierre Schmit et Monsieur Jérôme Domange;
5. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld / Nahe (Allemagne).

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et les instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations des liquidateurs à la fin de la liquidation.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de nommer deux commissaires à la liquidation, à savoir Monsieur Pierre SCHMIT, prénommé, et Monsieur Jérôme DOMANGE, comptable, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, avec la mission de contrôler le travail du liquidateur jusqu'à la clôture définitive de la liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Schneider, E. Morainville, S. Bortolus, P. Schmit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2010. LAC/2010/5549. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010025131/66.

(100021404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Unity Media Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.624.

In the year two thousand and ten, on the third of February.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of Unity Media Management S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B number 108.624, incorporated on 10 June 2005 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4 November 2005, number 1146. The articles of association have been amended for the last time on 9 December 2005 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 24 March 2006, number 617 (hereafter the "Company").

The meeting is opened with Mr. Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms. Christina Grosche, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Acquisition of eight thousand five hundred eighty point one seven (8,580.17) shares of the Company;
2. Cancellation of the eight thousand five hundred eighty point one seven (8,580.17) shares previously acquired;
3. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of one hundred ninety-two thousand fifty-three point four Euro (EUR 192,053.4) to one hundred eighty thousand forty-one point one six two Euro (EUR 180,041.162);
4. Subsequent amendment of Article 6 of the articles of association of the Company.

II.- That the shareholders present or represented, as well as the shares held by them are shown on an attendance list which, after initialization "ne varietur" by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the board of the meeting, shall remain attached to this deed to be registered at the same time.

III.- That pursuant to the attendance list, shareholders representing two thousand eight hundred sixty-four point six six three three (2,864.6633) out of three thousand seven hundred eighty-one point two four eight eight (3,781.2488) of the outstanding shares are present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and have got knowledge of the agenda prior to this meeting pursuant to the convening notice duly sent on 25 January 2005.

IV.- That the present meeting, representing seventy-five point seven six percent (75.76%) of the outstanding corporate capital, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting unanimously approved the following resolution:

First resolution

The meeting resolved to approve and ratify the acquisition by the Company of eight thousand five hundred eighty point one seven (8,580.17) shares of the Company.

Second resolution

The meeting resolved to cancel the eight thousand five hundred eighty point one seven (8,580.17) shares, with a par value of one point four Euro (EUR 1.4) each, which have been acquired by the Company previously.

Third resolution

The meeting resolved to reduce the share capital of the Company from its current amount of one hundred ninety-two thousand fifty-three point four Euro (EUR 192,053.4), represented by one hundred thirty-seven thousand one hundred eighty-one (137,181) shares with a par value of one point four Euro (1.4) each, by an amount of twelve thousand twelve point two three eight Euro (EUR 12,012.238) down to an amount of one hundred eighty thousand forty-one point one six two Euro (EUR 180,041.162), represented by one hundred twenty-eight thousand six hundred point eight three (128,600.83) shares with a par value of one point four Euro (1.4) each.

Fourth resolution

The meeting further resolved to subsequently amend article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The subscribed capital is fixed at one hundred eighty thousand forty-one point one six two Euro (EUR 180,041.162), represented by one hundred twenty-eight thousand six hundred point eight three (128,600.83) shares with a par value of one point four Euro (1.4) each.

The authorised capital, including the subscribed share capital of one hundred eighty thousand forty-one point one six two Euro (EUR 180,041.162), is fixed at two hundred six thousand fifty-three point four Euro (EUR 206,053.40) consisting of one hundred forty-seven thousand one hundred eighty-one (147,181) shares having a par value of one point four Euro (EUR 1.40) per share. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of association, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued).

The subscribed capital and the authorised capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendzehn, am dritten Februar.

Vor Maître Martine SCHAEFFER, Notar, wohnhaft in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Hat eine außerordentliche Hauptversammlung stattgefunden der Unity Media S.A., eine société anonyme gegründet unter Luxemburgischem Recht mit Gesellschaftssitz in L-1855 Luxemburg, 46A, avenue John F. Kennedy, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Abschnitt B Nummer 108.624, gegründet am 10. Juni 2005 durch notarielle Urkunde des Notars Maître Joseph ELVINGER, wohnhaft in Luxemburg, der als Vertretung für Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, damals wohnhaft in Luxemburg, handelte, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 4. November 2005, Nummer 1146. Die Statuten wurden zum letzten Mal geändert am 9. Dezember 2005 durch notarielle Urkunde des Notars Maître André-Jean-Joseph SCHWACH-

TGEN, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 24. März 2006, Nummer 617 (nachfolgend die „Gesellschaft“).

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Carsten Opitz, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet, welcher Herrn Raymond Thill, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, zum Sekretär ernennt.

Die Hauptversammlung wählt Frau Christina Grosche, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, zum Stimmenzähler.

Der Verwaltungsvorstand ist hiermit gebildet, der Vorsitzende erklärte folgendes und ersuchte den Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Hauptversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

Tagesordnung:

1. Erwerb von achttausendfünfhundertachtzig Komma eins sieben (8.580,17) Aktien der Gesellschaft;
2. Annullierung der zuvor erworbenen achttausendfünfhundertachtzig Komma eins sieben (8.580,17) Aktien;
3. Reduzierung des Aktienkapitals von seinem gegenwärtigen Betrag von einhundertzweiundneunzigtausenddreihundertfünfzig Komma vier Euro (EUR 192.053,4) auf einhundertachtzigtausendeinundvierzig Komma eins sechs zwei Euro (EUR 180.041,162);
4. Nachfolgende Abänderung des Artikels 6 der Statuten der Gesellschaft.

II.- Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl ihrer Aktien in einer Anwesenheitsliste eingetragen sind, welche, nach Paraphierung „ne varietur“ durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Verwaltungsvorstand, dieser notariellen Urkunde beigefügt werden soll, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

III.- Dass nach der Anwesenheitsliste Aktionäre, die zweitausendachtundvierzig Komma sechs sechs drei (2.864,6633) von dreitausendsiebenhunderteinundachtzig Komma zwei vier acht acht (3.781,2488) ausstehenden Aktien halten, anwesend oder vertreten sind und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, von der Tagesordnung vor dieser Versammlung informiert worden zu sein und sie zur Kenntnis genommen haben, aufgrund der ordnungsgemäß Ladung, die am 25. Januar 2010 versandt worden ist.

IV.- Dass diese Hauptversammlung, die siebenundfünfzig Komma sieben sechs Prozent (75,76%) des ausstehenden Gesellschaftskapitals hält, ordnungsgemäß einberufen wurde und daher in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnungspunkte beraten kann.

Nach der Zustimmung zur Aussage des Vorsitzenden und nachdem die Beschlussfähigkeit der Hauptversammlung festgestellt wurde, fasste die Hauptversammlung der Aktionäre einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre hat beschlossen, den Erwerb von achttausendfünfhundertachtzig Komma eins sieben (8.580,17) Aktien der Gesellschaft zu genehmigen und zu ratifizieren.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre hat beschlossen, die zuvor von der Gesellschaft erworbenen achttausendfünfhundertachtzig Komma eins sieben (8.580,17) Aktien der Gesellschaft, mit einem Nennwert von je eins Komma vier Euro (EUR 1,4), zu annullieren.

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre hat beschlossen, das Aktienkapital von seinem gegenwärtigen Betrag von einhundertzweiundneunzigtausenddreihundertfünfzig Komma vier Euro (EUR 192.053,4), aufgeteilt in einhundertsiebenunddreißigtausendeinundachtzig (137.181) Aktien, mit einem Nennwert von je eins Komma vier Euro (EUR 1,4), durch einen Betrag von zwölftausendzwölf Komma zwei drei acht Euro (EUR 12.012,238) auf einen Betrag von einhundertachtzigtausendeinundvierzig Komma eins sechs zwei Euro (EUR 180.041,162), aufgeteilt in einhundertachtundzwanzigtausendsechshundert Komma acht drei (128.600,83) Aktien, mit einem Nennwert von je eins Komma vier Euro (EUR 1,4), zu reduzieren.

Vierter Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre hat beschlossen, nachfolgend Artikel 6 der Statuten der Gesellschaft abzuändern, welcher von nun an wie folgt lauten soll:

„ **Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einhundertachtzigtausendeinundvierzig Komma eins sechs zwei Euro (EUR 180.041,162), eingeteilt in einhundertachtundzwanzigtausendsechshundert Komma acht drei Euro (EUR 128.600,83) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro und vierzig Cent (EUR 1,40) pro Aktie.

Das genehmigte Aktienkapital, inklusive des gezeichneten Kapitals von einhundertachtzigtausendeinundvierzig Komma eins sechs zwei Euro (EUR 180.041,162), beträgt zweihundertsechstausenddreihundertfünfzig Komma vier Euro (EUR 206.053,4) und ist in einhundertsiebenundvierzigtausendeinundachtzig (147.181) Aktien mit einem Nennwert von eins Komma vier Euro (EUR 1,4) pro Aktie eingeteilt. Während einer Dauer von fünf Jahren ab Veröffentlichung

dieser Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt Aktien auszugeben oder Optionen zur Zeichnung von Aktien zu erteilen, zugunsten solcher Personen und zu solchen Bedingungen wie dies der Verwaltungsrat für geeignet hält. (Der Verwaltungsrat ist in diesem Zusammenhang insbesondere berechtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den bisherigen Aktionären Vorzugsrechte einzuräumen.)

Das gezeichnete und das genehmigte Aktienkapital der Gesellschaft können durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, entsprechend den gesetzlichen Erfordernissen für Satzungsänderungen, erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und nach den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben."

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Anfrage der erschienenen Personen die gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Anfrage der Erschienenen und im Falle von Unterschieden zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die erschienenen Personen haben dieselben zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Opitz, R. Thill, C. Grosche et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 février 2010. Relation: LAC/2010/5564. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010025138/162.

(100021304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

**TCL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TCL Holdings S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.125.

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of TCL Holdings S.A. (the "Company"), a public limited company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 63.125 incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on January 15, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") N° 347 of May 14, 1998, which has been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on November 15, 2004, published in the Mémorial N° 114 of February 8, 2005.

The Meeting was opened at 11 am under the chairmanship of Mrs Michèle Kemp, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Marie-Laure Martinet, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Céline Reymond, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

After the constitution of the board of the Meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the present Meeting is the following:

Agenda

1. Change of the legal form of the Company in order to transform it from its current form of a société anonyme into a société à responsabilité limitée.

2. Change of the denomination of the Company from "TCL Holdings S.A." into "TCL Holdings S.à r.l.".

3. Conversion of the Ordinary Shares into Class A shares and of the Preferred Shares into Class B shares.

4. Change of the corporate object of the Company which shall now read as follows:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, control, development and management of its portfolio. The Company may render to companies in which it holds a participation every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company shall not itself carry on directly any industrial activity and shall not maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial and commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

For the purpose of financing its activities, the Company may issue debt securities, loan notes or other debt instruments and enter into credit arrangements or other loan facilities.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any activities which it may deem directly or indirectly useful in the accomplishment and development of its purpose, remaining however always within the limits of the Law."

5. Restatement of the Company's articles of incorporation in order to adapt them to the new legal form of the Company.

6. Confirmation of the mandate of the following entities/persons, that were until the date hereof directors of the Company, as managers of the Company for an unlimited period:

- ProLogis Services Sarl
- Peter Cassells
- Edward Nekritz
- Walter Rakowich.

7. Confirmation of the mandate of KPMG Audit as auditor of the Company.

8. Miscellaneous.

II. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the Meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

III. The quorum of at least one half of the capital is required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, and the resolution on each item of the agenda, has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast in the Company.

IV. Pursuant to the attendance list, two (2) Ordinary Shareholders and one (1) Preferred Shareholder, holding together one thousand one hundred and ninety (1,190) Ordinary Shares and one thousand one hundred and ninety (1,190) Preferred Shares, that is to say one hundred per cent of the issued shares, are present or represented.

V. The whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and all shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to the Meeting, no convening notices were necessary.

VI. That pursuant to Article 67-1 (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After deliberation, the Meeting took the following resolutions:

First resolution

The shareholders hereby decide to change the legal form of the Company in order to transform it from its current form of a société anonyme into a société à responsabilité limitée.

Second resolution

The shareholders hereby decide to change the denomination of the Company from "TCL Holdings S.A." into "TCL Holdings S.à r.l."

Third resolution

The shareholders hereby decide that the Ordinary Shares shall be converted into Class A shares and the Preferred Shares shall be converted into Class B shares.

Fourth resolution

The shareholders hereby decide to change the corporate object of the Company which shall now read as follows:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, control, development and management of its portfolio. The Company may render to companies in which it holds a participation every assistance wether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company shall not itself carry on directly any industrial activity and shall not maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial and commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

For the purpose of financing its activities, the Company may issue debt securities, loan notes or other debt instruments and enter into credit arrangements or other loan facilities.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any activities which it may deem directly or indirectly useful in the accomplishment and development of its purpose, remaining however always within the limits of the Law."

Fifth resolution

Following the aforementioned resolutions, the shareholders decide to fully restate the Company's articles of incorporation in order to adapt them to the new legal form of the Company which shall henceforth read as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, control, development and management of its portfolio. The Company may render to companies in which it holds a participation every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company shall not itself carry on directly any industrial activity and shall not maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial and commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

For the purpose of financing its activities, the Company may issue debt securities, loan notes or other debt instruments and enter into credit arrangements or other loan facilities.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any activities which it may deem directly or indirectly useful in the accomplishment and development of its purpose, remaining however always within the limits of the Law.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "TCL Holdings S.a r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 6. The share capital is fixed at two million three hundred and eighty thousand United States Dollars (USD 2,380,000.-) represented by one thousand one hundred and ninety (1,190) Class A shares of a par value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) per share and one thousand one hundred and ninety (1,190) Class B shares of a par value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) per share.

The Class B shares will have specific rights as described in articles 18 and 19.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders of the Company, in accordance with article 15 of the Articles. In particular, the Company may issue various classes of shares with specific rights attached thereto.

The Company may redeem its shares, subject to the provisions of the Law.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law only.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders with the approval of the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters (3/4) of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders, in case of plurality of shareholders.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders.

The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, by the shareholders who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed ad nutum by the sole shareholder, or as the case may be, by the shareholders.

In case of plurality of managers, the board of managers may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In case of plurality of managers, the board of managers shall meet upon call by one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman at the majority of the votes validly cast at such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

In case of plurality of managers, the managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers and the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes validly cast at the meeting.

If several managers have been appointed, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving the evidence of the resolution. The date of such written resolutions shall be the date of the last signature.

The minutes of any meeting shall be signed by the manager or, in case of plurality of managers, by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the manager or, in case of plurality of managers, by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the signature of the sole manager, or in case of plurality of managers by the joint signature of two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 12. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly by him/them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager/board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent.

Art. 16. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The holders of Class B shares are entitled to receive a preferential and recoverable dividend of 2.5% calculated on the capital, to be paid annually out of the net profits of the Company.

After the payment of this preferential dividend, the Class B and Class A shares share in all subsequent dividends payments as follows:

- 95% of the payment shall be made to the holders of Class B shares
- 5% of the payment shall be made to the holders of Class A shares.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Unless otherwise provided, the liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The class B shares shall have a priority on the repayment of the capital and issue premium made on the Class B shares. Following repayment of the capital represented by Class A shares, any surplus shall be paid as follows:

- 95% of the surplus to the holders of Class B shares
- 5% of the surplus to the holders of Class A shares.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Sixth resolution

The shareholders hereby confirm the mandate of the following entities/persons, that were until the date hereof directors of the Company, as managers of the Company for an unlimited period:

- ProLogis Services Sari
- Peter Cassells

- Edward Nekritz
- Walter Rakowich.

Seventh resolution

The shareholders hereby confirm the mandate of KPMG Audit as auditor of the Company.

The resolutions have been taken at the unanimity of the votes validly cast.

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the French translation:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de TCL Holdings S.A. (la "Société"), une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.125, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), en date du 14 mai 1998, numéro 347, lequel a été modifié en dernier lieu par un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2004, publié au Mémorial en date du 8 février 2005, numéro 114.

L'Assemblée est ouverte à 11 heures sous la présidence de Mme Michèle Kemp, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Mme Marie-Laure Martinet, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Mme Céline Reymond, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la forme juridique de la Société afin de la transformer de société anonyme en société à responsabilité limitée.

2. Changement de la dénomination de la Société de "TCL Holdings S.A." en "TCL Holdings S.à r.l."

3. Conversion des Actions Ordinaires en parts sociales de catégorie A et des Actions Préférentielles en parts sociales de catégorie B.

4. Changement de l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la propriété, l'administration, le contrôle, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut fournir à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres.

La société ne poursuivra pas directement une activité industrielle et elle ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale au Luxembourg et à l'étranger, et elle peut leur fournir toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres.

Pour les besoins de financement de ses activités, la Société peut émettre des titres de créances, des emprunts et autres instruments obligataires et conclure des contrats de prêts ou autres emprunts.

En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité qui se révèle directement ou indirectement utile à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant néanmoins toujours dans les limites de la Loi."

5. Refonte des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société.

6. Confirmation des mandats des entités/personnes suivantes, qui étaient jusqu'à présent administrateurs de la Société, en tant que gérants de la Société pour une période illimitée:

- ProLogis Services Sarl
- Peter Cassells
- Edward Nekritz
- Walter Rakowich.

7. Confirmation du mandat de KPMG Audit en qualité de réviseur d'entreprises de la Société.

8. Divers.

II. Que les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que le quorum requis par l'article 67-1 (2) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales telle que modifiée est d'au moins cinquante pour cent du capital pour les points portés à l'ordre du jour et que les résolutions sur chaque point porté à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux-tiers des votes exprimés à l'assemblée.

IV. Qu'il apparaît de la liste de présence de la Société que deux (2) actionnaires ordinaires et un (1) actionnaire privilégié, détenant ensemble mille cent quatre-vingt-dix (1.190) Actions Ordinaires et mille cent quatre-vingt-dix (1.190) Actions Préférentielles, c'est-à-dire cent pour cent du capital émis de la Société sont présents ou représentés.

V. Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

VI. Que conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de changer la forme juridique de la Société afin de la transformer de société anonyme en société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de changer la dénomination de la Société de "TCL Holdings S.A." en "TCL Holdings S.à r.l."

Troisième résolution

Les actionnaires décident de convertir les Actions Ordinaires en parts sociales de catégorie A et les Actions Préférentielles en parts sociales de catégorie B.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de changer l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la propriété, l'administration, le contrôle, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut fournir à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres.

La Société ne poursuivra pas directement une activité industrielle et elle ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale au Luxembourg et à l'étranger, et elle peut leur fournir toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres.

Pour les besoins de financement de ses activités, la Société peut émettre des titres de créances, des emprunts et autres instruments obligataires et conclure des contrats de prêts ou autres emprunts.

En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité qui se révèle directement ou indirectement utile à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant néanmoins toujours dans les limites de la Loi."

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les actionnaires décident de refondre entièrement les statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (les "Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la propriété, l'administration, le contrôle, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut fournir à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres.

La société ne poursuivra pas directement une activité industrielle et elle ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale au Luxembourg et à l'étranger, et elle peut leur fournir toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres.

Pour les besoins de financement de ses activités, la Société peut émettre des titres de créances, des emprunts et autres instruments obligataires et conclure des contrats de prêts ou autres emprunts. En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité qui se révèle directement ou indirectement utile à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant néanmoins toujours dans les limites de la Loi.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "TCL Holdings S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se déclarent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux millions trois cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 2.380.000,-) représenté par mille cent quatre-vingt-dix (1.190) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) et mille cent quatre-vingt-dix (1.190) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-), par part sociale.

Les parts sociales de catégorie B auront des droits spécifiques, tels que décrits aux articles 18 et 19.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés de la Société, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts. En particulier, la Société pourra émettre différentes catégories de parts sociales avec des droits spécifiques qui leur sont attachés.

La Société peut racheter ses parts sociales, sous réserve des dispositions de la Loi.

Art. 8. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des dispositions de l'article 189 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés en cas de pluralité des associés.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Le (s) gérant(s) sont révocables ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des voix valablement exprimées.

Si plusieurs gérants ont été désignés, tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par audioconférence, vidéoconférence ou tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes de prendre part à la réunion et de s'entendre. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation par présence physique de cette personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre ses résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Les procès-verbaux de toutes les réunions seront signés par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est engagée par la signature individuelle du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-

conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 14. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Les détenteurs de parts sociales de catégorie B ont droit à un dividende privilégié et récupérable de 2,5% calculé sur le capital, à payer annuellement des profits nets de la Société.

Après le paiement de ce dividende privilégié, les parts sociales de catégories B et A auront une part dans tous les paiements de dividende subséquents comme suit:

- 95% du paiement seront versés aux détenteurs de parts sociales de catégorie B
- 5% du paiement seront versés aux détenteurs de parts sociales de catégorie A.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) aura(auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Les parts sociales de catégorie B auront une priorité sur le remboursement du capital et de la prime d'émission faite pour les parts sociales de catégorie B. Après remboursement du capital social représenté par les parts sociales de catégorie A, tout excédent sera payé comme suit:

- 95% de l'excédent reviendra aux détenteurs de parts sociales de catégorie B
- 5% de l'excédent reviendra aux parts sociales de catégorie A.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Sixième résolution

Les actionnaires confirment les mandats des entités/personnes suivantes, qui étaient jusqu'à présent administrateurs de la Société, en tant que gérants de la Société pour une période illimitée:

- ProLogis Services Sàrl
- Peter Cassells
- Edward Nekritz
- Walter Rakowich.

Septième résolution

Les actionnaires confirment le mandat de KPMG Audit en qualité de réviseur d'entreprises de la Société.

Les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix valablement exprimées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces mêmes personnes ont signé avec nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: M. KEMP, M.-L. MARTINET, C. REYMOND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. Relation: LAC/2010/515. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010026353/540.

(100022888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.

B&P Treuhand und Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 72.865.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 28 janvier 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame Carole BESCH le Juge-Commissaire Madame Carole BESCH en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme

- B & P TREUHAND UND CONSULTING sàrl avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11A Boulevard Joseph II,

Le prédit jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Pour extrait conforme

Anne DEVIN-KESSLER

Le liquidateur

Référence de publication: 2010024854/19.

(100019607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Dharma Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 83.854.

L'adresse professionnelle des trois administrateurs se lit désormais comme suit:

- Gianfranco LANDE, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg;

- Raffaella RASPI, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg;

- Andrea RASPI, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010025010/13.

(100019368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Topinvestment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 103.619.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 25.01.2010

1. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder Frau Monique Maller und Herrn André Meder, beide mit Berufsanschrift 12, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg.

2. Die Hauptversammlung beschließt Frau Kerstin Kleudgen, mit Berufsanschrift 22, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, sowie die Gesellschaft Maritime & Commercial Consulting Sàrl, mit Sitz 22, boulevard de la Foire, L-1528

Luxembourg, zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates zu ernennen. Sie werden ernannt bis zur ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2015 stattfindet.

3. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Kommissars Lux-Fiduciaire Consulting Sàrl, mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste. Zithe.

4. Die Hauptversammlung beschliesst die Gesellschaft BTB Consult Sàrl, mit Sitz 22, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg zum neuen Kommissar zu ernennen. Sie wird ernannt bis zur ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2015 stattfindet.

5. Der Sitz der Gesellschaft wird nach 22, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg verlegt.

Luxembourg, 25.01.2010.

Für den Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010025861/22.

(100022107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Nouvelle Alidor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7621 Larochette, 7A, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 86.199.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quinze janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Yooppadee BOUTHONG, sans état, demeurant à L-7670 Reuland, 3, op der Strooss.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

a. Que la société à responsabilité limitée "Nouvelle Alidor S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-7621 Larochette, 7A, rue du Moulin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.199, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 850 du 5 juin 2002.

b. Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c. Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

d. Que la comparante, en tant qu'associée unique ("Associée Unique"), se désigne comme liquidateur de la Société.

e. Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

f. Que l'Associée Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

g. Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

h. Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat.

i. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins chez Madame Yooppadee BOUTHONG à L-7670 Reuland, 3, op der Strooss.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "Nouvelle Alidor S.à r.l."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la comparante, en tant qu'Associée Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BOUTHONG - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 janvier 2010. Relation: GRE/2010/314. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010025129/43.

(100021324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

**Optique Hoffmann S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Optique Himmes Pétange S.à.r.l.).**

Siège social: L-4760 Pétange, 2, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.216.

L'an deux mil dix, le quatre février,
Au siège social de la société,

Ont comparu:

1° Monsieur Daniel HOFFMANN, opticien, né à Luxembourg, le 6 avril 1972, demeurant à L-4955 BASCHARAGE, 11, rue des Roses,

2° la société CROWNLUX S.A., établie et ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques, Lake Building, Second Floor, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3116, Road Town, Tortola, constituée et inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 265316, ici représenté par Monsieur Richard STURM, juriste, demeurant professionnellement à L_2610 Luxembourg, 160, route de Thionville,

agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 14 septembre 1998, laquelle procuration est restée annexée à un acte de dépôt de procuration reçu par le notaire Paul BETTINGEN; de résidence à Niederanven en date du 20 janvier 1999, portant le numéro 3.960 de son répertoire, enregistré à Luxembourg le 3 février 1999, volume 906B, folio 75, case 11.

seuls associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination "OPTIQUE HOFFMANN Sàrl.", avec siège social à L-4760 PETANGE, 2, route de Luxembourg,

constituée suivant acte, reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à ESCH-SUR-ALZETTE, en date du 29 mai 2008,

3° Monsieur Thierry QUINTUS, maître-opticien, né à Luxembourg le 14 mars 1972, demeurant L-6940 NIEDERANVEN, 182, route de Trèves,

Lesquels comparants actent ce qui suit:

- Monsieur Daniel HOFFMANN, prédit, déclare céder et transporter sous les garanties ordinaires de droit, à Monsieur Thierry QUINTUS, prédit, ici présent et ce acceptant: dix (10) PARTS SOCIALES, à prendre sur les deux cent cinquante (250) PARTS SOCIALES, appartenant à Monsieur Daniel HOFFMANN, prédit, dans la prédite société.

- La société CROWNLUX SA, prédite, déclare céder et transporter sous les garanties ordinaires de droit, à Monsieur Thierry QUINTUS, prédit, ici présent et ce acceptant: dix (10) PARTS SOCIALES, à prendre sur les deux cent cinquante (250) PARTS SOCIALES, appartenant la société CROWNLUX SA, prédite, dans la prédite société.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

Les cessionnaires sont propriétaires à compter de ce jour des parts cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à partir de cette date.

Ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré aux cessionnaires, prédits, aucun titre ni certificat des parts cédées.

Observations:

Il est observé que la présente cession de parts est faite du consentement exprès de tous les associés.

Pour les besoins de l'enregistrement les parties déclarent que le capital social a été fixé à la somme de TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 €), en vertu de l'acte de constitution, ci-avant cité, reçu par le notaire Aloyse BIEL, en date du 9 mai 2008.

Par la suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

1° Monsieur Thierry QUINTUS., prédit, 20 PARTS SOCIALES	20 parts
2° Daniel HOFFMANN, prédit, 240 PARTS SOCIALES	240 parts
3° CROWNLUX S.A., prédite, 240 PARTS SOCIALES	240 parts
TOTAL: CINQ CENT PARTS SOCIALES	<u>500 parts</u>

Ensuite, les comparants, es qualités qu'ils agissent, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, laquelle réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Démission de Monsieur Daniel HOFFMANN en sa qualité de gérant technique.
2. Nomination de Monsieur Thierry QUINTUS en qualité de gérant technique.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes qu'elle a priées au notaire d'acter comme suit:

Première résolution:

La démission de Monsieur Daniel HOFFMANN, prédit, en sa qualité de gérant technique est acceptée avec effet au 4 février 2010.

Deuxième résolution:

Monsieur Thierry QUINTUS, prédit, est nommé, pour une durée indéterminée, gérant technique de la société.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant technique.

Fait et passé à PETANGE, date qu'en tête.

Daniel HOFFMANN / Thierry QUINTUS / CROWNLUX S.A

- / - /Richard STURM

Référence de publication: 2010025258/65.

(100020910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Hurlingate Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.231.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le douze janvier.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

M. Robert STAPELS, né le 18 juillet 1947 à Boston (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement à CH-1002 Lausanne (Suisse), c/o KENDRIS private S.A., avenue du tribunal-fédéral 34,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommée, comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme holding "HURLINGATE HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 39.231, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 décembre 1991, publié au Mémorial C numéro 286 du 30 juin 1992, dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing-privé lors de la conversion du capital social en euros, en date du 4 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 226 du 28 mars 2001.

2) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250.-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, agissant comme associée unique (l'"Associé Unique"), siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8) Que de l'accord de la Société et des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par l'Associé Unique.

9) Que l'Associé Unique présente le rapport de liquidation et déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il garantira le paiement de toutes les dettes de la Société même inconnues à ce jour.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

10) Que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation du 12 janvier 2010, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à COMCOLUX S.à r.l., pré-nommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11) Que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres ainsi que les actions au porteur ont été annulés.

Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12) Que décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

13) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Biel.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 janvier 2010. Relation: EAC/2010/619. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010025132/72.

(100021335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Max S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 145.082.

L'an deux mil neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme MAX S.A., dénommée ci-après "la Société", ayant son siège social à L-6550 Berdorf, 42, route d'Echternach, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 145.082, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 671 du 27 mars 2009, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Cristina VIDAL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dirk VORMBERGE, administrateur de sociétés avec adresse professionnelle à L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

Madame la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent (100) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société à Kehlen.
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts.
3. Divers.

IV) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société dans la commune de Kehlen et de fixer l'adresse de la société au 50A, rue de Mamer, L-8280 Kehlen.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Kehlen. ».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les comparants prémentionnés ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: C. Vidal, D. Vormberge, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. LAC/2009/57512. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010025114/52.

(100021019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Zilly Banana Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7274 Walferdange, 34, Op den Aessen.

R.C.S. Luxembourg B 128.204.

Im Jahre zweitausendundneun, am sechzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard LECUIT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Frau Annika Pia JEPPESEN, Grafikerin, geboren in Koge (Dänemark), am 28. März 1973, Ehegattin von Herrn Thomas LOFQVIST, wohnhaft in L-8191 Kopstal, 25B, Chemin de Steinsel,

welche Komparentin den amtierenden Notar ersucht zu beurkunden, die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "ZILLY BANANA S.à r.l." mit Sitz in L-2132 Luxemburg, 24, avenue Marie-Thérèse, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 128.204, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch notarielle urkunde am 20. April 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1424 vom 11. Juli 2007, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch notarielle Urkunde am 25. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 933 vom 15. April 2008, zu sein,

und dass sie den amtierenden Notar ersucht, den von ihr gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Einzigter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, den Gesellschaftssitz nach L-7274 Walferdange, 34, Op den Aessen, zu verlegen und dementsprechend Absatz 1 von Artikel 5 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 5. (Erster Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Walferdange, (Großherzogtum Luxemburg)."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neun hundert Euro (EUR 900,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. P. JEPPESEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55441. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 9. Februar 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010025197/38.

(100021253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

LONDON Piccadilly, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.437.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 150.597.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of December.

In front of Maître Carlo Wersandt, civil law notary established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

IVG HAEK HoldCo, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 16 December 2009, not yet published in the Memorial C and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register ("IVG HAEK HoldCo").

Hereby represented by Mrs. Cristina Vidal residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of LONDON Piccadilly, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 16 December 2009, not yet published in the Memorial C and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company").

II.- That the 125 (one hundred twenty-five) shares of a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 10,425,000 (ten million four hundred twenty-five thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 10,437,500 (ten million four hundred thirty-seven thousand five hundred Euro) by the issuance of 104,250 (one hundred four thousand two hundred fifty) new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, to be fully paid-up by a contribution in kind;
3. Subscription and payment by the contributor of all the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8. of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon

all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 10,425,000 (ten million four hundred twenty-five thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 10,437,500 (ten million four hundred thirty-seven thousand five hundred Euro) by the issuance of 104,250 (one hundred four thousand two hundred fifty) new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each (the "New Shares"), to be fully paid up through a contribution in kind of a receivable held by the Contributor amounting to EUR 10,425,000 (ten million four hundred twenty-five thousand Euro) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares through the Contribution.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Cristina Vidal, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them entirely up by the Contribution.

Description of the contribution

The Contribution is composed of a receivable amounting to EUR 10,425,000 (ten million four hundred twenty-five thousand Euro) held by the Contributor.

Valuation

The net value of the Contribution is 10,425,000 (ten million four hundred twenty-five thousand Euro). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 22 December 2009, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Marco Heim, with professional address at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

b) Anne Keilholz, with professional address at Wettinerstrasse, 3, D-65189 Wiesbaden, Federal Republic of Germany, all represented here by Mrs. Cristina Vidal, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; acting in their capacity as managers of the Company, require the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- IVG HAEK HoldCo S.à r.l., holder of 104,375 (one hundred four thousand three hundred seventy-five) shares of the Company.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8. of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 10,437,500 (ten million four hundred thirty-seven thousand five hundred Euro), represented by 104,375 (one hundred four thousand three hundred seventy-five) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 4,500 (four thousand five hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, having signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour de décembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

IVG HAEK HoldCo, une société de droit une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte pris par le notaire soussigné en date du 16 décembre 2009, pas encore publié au Mémorial C et en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("IVG HAEK HoldCo").

Ici représentée par Mme Cristina Vidal, employée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de LONDON Piccadilly, une société à responsabilité limitée ayant son siège social sis au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte pris par le notaire soussigné en date du 16 décembre 2009, pas encore publié au Mémorial C et en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société").

II - Que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment informé.

III - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 10.425.000 EUR (dix millions quatre cent vingt-cinq mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à un nouveau montant de 10.437.500 EUR (dix millions quatre cent trente-sept mille cinq cent Euros) par l'émission de 104.250 (cent quatre mille deux cent cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euro) chacune, devant être payée par un apport en nature;
3. Souscription et paiement par l'apporteur de toutes les nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 10.425.000 EUR (dix millions quatre cent vingt-cinq mille Euros), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) à 10.437.500 EUR (dix millions quatre cent trente-sept mille cinq cent Euros) par l'émission de 104.250 (cent quatre mille deux cent cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), devant être payée par un apport en nature d'un montant de 10.425.000 EUR (dix millions quatre cent vingt-cinq mille Euros) ("Apport").

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales par l'Apport.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Ici intervient l'Apporteur, ici représenté par Mme Cristina Vidal, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales dans la Société et les payer entièrement par l'Apport.

Description de l'Apport

L'Apport est composé d'une créance d'un montant global de 10.425.000 EUR (dix millions quatre cent vingt-cinq mille Euros) détenue par l'Apporteur.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport est de 10.425.000 EUR (dix millions quatre cent vingt-cinq mille Euros). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport daté du 22 décembre 2009, qui devra rester annexée à cet acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Ici interviennent:

a) Marco Heim, avec adresse professionnelle au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

b) Anne Keilholz, avec adresse professionnelle au Wettinerstrasse, 3, D-65189 Wiesbaden, République fédérale d'Allemagne,

tous représentés par Mme Cristina Vidal, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé; agissant en leur capacité de gérants de la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais réparti comme suit:

- IVG HAEK HoldCo, détenteur de 104.375 (cent quatre mille trois cent soixante-quinze) parts sociales de la Société.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et de l'Apport qui a été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à 10.437.500 EUR (dix millions quatre cent trente-sept mille cinq cent Euros), représentés par 104.375 (cent quatre mille trois cent soixante-quinze) parts sociales, d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euro) chacune."

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ 4.500,- EUR (quatre mille cinq cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: C. Vidal, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. LAC/2009/57524. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): R. JUNGERS.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010025143/192.

(100021495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

LSF5 Buffalo Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 699.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 117.059.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 22 December 2009,

AND

Buffalo Holdings, Ltd., a Bermuda limited liability company, with registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda, represented by Mr Dennis Howarth,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Princeton on 22 December 2009,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF5 Buffalo Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117059, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 9 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1554 of 16 August 2006, amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 4 November 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2393 of 8 December 2009.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 569,250 (five hundred sixty-nine thousand two hundred fifty euro) by an amount of EUR 130,000 (one hundred thirty thousand euro) to an amount of EUR 699,250 (six hundred ninety-nine thousand two hundred fifty euro) by the issuance of 1,040 (one thousand forty) new ordinary shares, with a par value of EUR 125 each, and;

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 569,250 (five hundred sixty-nine thousand two hundred fifty euro), represented by 4,553 (four thousand five hundred fifty-three) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 130,000 (one hundred thirty thousand euro) to an amount of EUR 699,250 (six hundred ninety-nine thousand two hundred fifty euro), represented by 5,593 (five thousand five hundred ninety-three) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 1,040 (one thousand forty) new ordinary shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each.

Buffalo Holdings, Ltd., expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 1,040 (one thousand forty) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by Lone Star Capital Investments S.a r.l., so that the amount of EUR 130,000 (one hundred thirty thousand euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.a r.l. holds 5,593 (five thousand five hundred ninety-three) ordinary shares and Buffalo Holdings Ltd. holds 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 699,250 (six hundred ninety-nine thousand two hundred fifty euro), represented by 5,593 (five thousand five hundred ninety-three) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par Maître Mathilde Ostertag, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 décembre 2009, et

Buffalo Holdings, Ltd., une limited liability Company des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermudes, représentée par M. Dennis Howarth,

ici représentée par Maître Mathilde Ostertag, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Princeton le 22 décembre 2009,

(les Associés),

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Buffalo Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117059, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 9 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1554 du 16 août 2006, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 4 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2393 du 8 décembre 2009.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 569.250 (cinq cent soixante-neuf mille deux cent cinquante euros) par un montant de EUR 130.000 (cent trente mille euros) à un montant de EUR 699.250 (six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante euros) par voie d'émission de 1.040 (mille quarante) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune, et;

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 569.250 (cinq cent soixante-neuf mille deux cent cinquante euros), représenté par 4.553 (quatre mille cinq cent cinquante-trois) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR130.000 (cent trente mille euros) à un montant de EUR699.250 (six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante euros), représenté par 5.593 (cinq mille cinq cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 1.040 (mille quarante) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Buffalo Holdings Ltd. renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 1.040 (mille quarante) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR130.000 (cent trente mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 5.593 (cinq mille cinq cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires et Buffalo Holdings Ltd détient 1 (une) part sociale préférentielle de la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR699.250 (six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante euros), représenté par 5.593 (cinq mille cinq cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. LAC/2009/57538. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010025740/132.

(100021676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Kunert Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.285.

suite à une réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} février 2010, il a été convenu ce qui suit:

- La démission de la M. Marc Liesch, en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué de la société KUNERT BETEILIGUNG S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

- La démission de la société INTER-HAUS-Luxembourg S.A. en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué de la société KUNERT BETEILIGUNG S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

- La démission de Mme Andrea Thielenhaus, en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué de la société KUNERT BETEILIGUNG S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

- La démission de la société civile AUTONOME DE REVISION, en sa qualité de commissaire de la société KUNERT BETEILIGUNG S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

Election d'un nouveau conseil d'administration qui se compose comme suit:

M. Joaquin Arespachoga, administrateur et administrateur-délégué,

demeurant à 34, rue Nicole Mersch, L-5861 Fentange

M. Juan Arespachoga Fernandez-Mazambroz, administrateur,

demeurant à 34, rue Nicole Mersch, L-5861 Fentange

M. Agustin Bobo de Vega, administrateur,

demeurant à Avda. Requejo No 29, E-49022 Zamora

Mandats qui prendront fin en date du 01/02/2016.

Election d'un nouveau commissaire:

Benoy Kartheiser Management Sàrl, RCS Luxembourg B 33849 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg

Mandat qui prendra fin en date du 01/02/2016

Le siège social de la société est transféré au: 5, rue Goethe L-1637 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

KUNERT BETEILIGUNG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010025253/32.

(100021137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

SBSM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.180.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 février 2010 au siège social de la société

Décision

1. Le conseil d'administration décide de transférer son siège social du 110, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010025510/13.

(100021394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Bati Expansion, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.023.

—
Le bilan au 31.07.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010025512/9.

(100021039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

SeeZam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5831 Hesperange, 27, Cité Holleschbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 145.302.

—
L'an deux mille dix, le dix-huit janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "SeeZam S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-5831 Hesperange, 27, Cité Holleschbiérg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145302, constituée originairement sous la dénomination sociale de "Czame Europe S.A.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 752 du 7 avril 2009,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 novembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre VAN WAMBEKE, ingénieur, demeurant à L-5831 Hesperange, 27, Cité Holleschbiérg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Yves STEINBUSCH, consultant en gestion d'entreprises, demeurant à B-6740 Sainte-Marie-sur-Semois, 88, rue de la Gare (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme WITTAMER, employé, demeurant à L-3372 Leudelage, 2, rue Léon Laval.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence de 9.610,- EUR afin de le porter de son montant actuel de 42.470,- EUR à 52.080,- EUR, par la création et l'émission de 31 actions nouvelles avec une valeur nominale de 310,- EUR chacune, assorties d'une prime d'émission de 3.446,- EUR par action, soit une prime d'émission globale d'un montant de 106.826,- EUR, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

2. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles en numéraire;

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée;

4. Modification du point 2 ("droit de sortie conjointe") de l'article 6 des statuts;

5. Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée et que les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalable à cette Assemblée, de sorte à ce que d'autres convocations n'étaient pas nécessaires.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter du capital souscrit de la Société à concurrence de neuf mille six cent dix euros (9.610,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quarante-deux mille quatre cent soixante-dix euros (42.470,- EUR) à cinquante-deux mille et quatre-vingts euros (52.080,- EUR), par la création et l'émission de trente et une (31) actions nouvelles avec une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, assorties d'une prime d'émission de 3.446,- EUR par action, soit une prime d'émission globale d'un montant de 106.826,- EUR, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et Libération

L'Assemblée constate que les trente et une (31) nouvelles actions émises ont été souscrites comme suit:

- 21 actions par la société anonyme "GenixWorks", avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activité de Capellen,
- 8 actions par la société à responsabilité limitée "YeS - Sales & Management S.à r.l.", en abrégé "YeS S.à r.l.", avec siège social à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, et
- 2 actions par Monsieur Jérôme WITTAMER, employé privé, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

L'Assemblée constate en outre que les trente et une (31) actions nouvelles ont été libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent seize mille quatre cent trente-six euros (116.436,- EUR), faisant neuf mille six cent dix euros (9.610,- EUR) pour l'augmentation de capital et cent six mille huit cent vingt-six euros (106.826,- EUR) pour la prime d'émission totale, se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions prises ci-avant, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à cinquante-deux mille et quatre-vingts euros (52.080,- EUR), représenté par cent soixante-huit (168) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le point 2 ("droit de sortie conjointe") de l'article 6 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.**

2. Droit de sortie conjointe

Il existe au profit des actionnaires minoritaires, possédant moins de 50% du capital social, un droit de sortie conjointe qui pourra être exercé comme suit:

Dans le cas où un actionnaire de la Société possédant plus de 50% du capital, ou un groupe d'actionnaires détenant ensemble plus de 50% du capital, reçoit une offre de bonne foi d'un tiers pour l'achat de l'ensemble de ses/leurs actions de la Société pour un prix spécifié, payable en espèces ou autrement, et à des conditions spécifiques, cet actionnaire ou ce groupe d'actionnaires transmettra immédiatement aux autres actionnaires une notification, mentionnant (a) le nombre d'actions de la Société concerné par la susdite offre d'achat, (b) le nom et l'adresse du tiers offrant, (c) le prix proposé et les termes et conditions de paiement offerts par le tiers offrant, et (d) indiquant que le tiers offrant a été informé de

l'existence d'un droit de sortie conjointe pour les autres actionnaires et a accepté d'acheter aux mêmes conditions les actions de la Société détenues par ces autres actionnaires. Tous ces autres actionnaires auront un délai de 15 jours à compter de cette notification pour exercer leur droit de sortie conjointe en notifiant leur décision au tiers offrant. Passé ce délai de 15 jours, le droit de sortie conjointe à l'égard du tiers offrant sera caduc."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président déclare l'Assemblée close.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges; sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à mille trois cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VAN WAMBEKE - STEINBUSCH - WITTAMER - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 janvier 2010. Relation GRE/2010/348. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010025747/101.

(100022281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.323.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.340.

In the year two thousand and ten, on the third day of February.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Julie Carbiener, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 2 February 2010,

AND

Shining Nova 4 Holding, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms Julie Carbiener, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Tokyo on 3 February 2010,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "LSF Shining Nova 4 Investments S.à r.l." (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.340, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Martine Schaeffer dated 19 December 2007, published with Mémorial C, Recueil Sociétés et Association under number 358 on 12 February 2008, that has been amended since and for the last time by a deed of Maître Martine Carlo Wersandt dated 26 January 2010, not yet published with Mémorial C, Recueil Sociétés et Association.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,347,875 by an amount of EUR 24,625 to an amount of EUR 1,323,250 by the cancellation of 197 ordinary shares, having a par value of EUR 125 each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,347,875 (one million three hundred forty-seven thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 10,782 (ten thousand seven hundred eighty-two) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 24,625 (twenty-four thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 1,323,250 (one million three hundred twenty-three thousand two hundred fifty euro), represented by 10,585 (ten thousand five hundred eighty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 197 (one hundred ninety-seven) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to Lone Star Capital Investments S.à r.l of the said amount of EUR 24,625 (twenty-four thousand six hundred twenty-five euro).

As a consequence of the share capital reduction, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 10,585 (ten thousand five hundred eighty-five) ordinary shares and Shining Nova 4 Holding holds 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,323,250 (one million three hundred twenty-three thousand two hundred fifty euro), represented by 10,585 (ten thousand five hundred eighty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Me Julie Carbiener, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 2 février 2010,

ET

Shining Nova 4 Holding, une société constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei,

ici représentée par Me Julie Carbiener, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 3 février 2010,

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "LSF Shining Nova 4 Investments S.à r.l." (la Société), société de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.340 ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Martine Schaeffer du 19 décembre 2007, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 358 le 12 février 2008, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt daté du 26 janvier 2010, non encore publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 1.347.875 par un montant de EUR 24.625 à un montant de EUR 1.323.250 par voie d'annulation de 197 parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.347.875 (un million trois cent quarante-sept mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 10.782 (dix mille sept cent quatre-vingt-deux) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR 24.625 (vingt-quatre mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 1.323.250 (un million trois cent vingt-trois mille deux cent cinquante euros), représenté par 10.585 (dix mille cinq cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 197 (cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR 24.625 (vingt-quatre mille six cent vingt-cinq euros) à Lone Star Capital Investments S.à r.l.

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 10.585 (dix mille cinq cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ordinaires et Shining Nova 4 Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle de la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.323.250 (un million trois cent vingt-trois mille deux cent cinquante euros), représenté par 10.585 (dix mille cinq cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Carbiener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2010. LAC/2010/5562. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010025145/127.

(100021554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Koenig International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.051.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée ServiceMagic Europe S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R..C.S. Luxembourg numéro B 142.748,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme KOENING INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B 119.051, a été constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 août 2006, publié au Mémorial C numéro 2036 du 31 octobre 2006, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2650 du 20 novembre 2007;

- suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 235 du 3 février 2009;

II.- Que le capital social de la société anonyme KOENING INTERNATIONAL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société KOENING INTERNATIONAL S.A..

IV.- Que l'activité de la société KOENING INTERNATIONAL S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme KOENING INTERNATIONAL S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2010. Relation GRE/2010/139. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010025130/57.

(100021114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Lada Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.237.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 27 octobre 2009 que:

- La démission de Madame Olga V. Kostyukovich, Administrateur de Sociétés, domiciliée à 445024 Togliatti (Russie), Yuzhnoye Shosse, 36, en tant qu'Administrateur de la société, a été acceptée avec effet au 27 octobre 2009.

- La démission de Monsieur Sergey V. Fomin, Administrateur de Sociétés, domicilié à 445024 Togliatti (Russie), Yuzhnoye Shosse, 36, en tant qu'Administrateur de la société, a été acceptée avec effet au 27 octobre 2009.

- La démission de Monsieur Andrey I. Boginskiy, Administrateur de Sociétés, domicilié à 445024 Togliatti (Russie), Yuzhnoye Shosse, 36, en tant qu'Administrateur de la société, a été acceptée avec effet au 27 octobre 2009.

- Madame Polina Grishina, Administrateur de Sociétés, domiciliée à 445024 Togliatti (Russie), Yuzhnoye Shosse, 36, a été nommée administrateur de la société avec effet au 27 octobre 2009; son mandat sera de deux ans et se terminera à l'assemblée générale de 2011.

- Madame Svetlana Kochetkova, Administrateur de Sociétés, domiciliée à 445024 Togliatti (Russie), Yuzhnoye Shosse, 36, a été nommée administrateur de la société avec effet au 27 octobre 2009; son mandat sera de deux ans et se terminera à l'assemblée générale de 2011.

- Madame Natalia Chernova, Administrateur de Sociétés, domiciliée à 445024 Togliatti (Russie), Yuzhnoye Shosse, 36, a été nommée administrateur de la société avec effet au 27 octobre 2009; son mandat sera de deux ans et se terminera à l'assemblée générale de 2011.

- Monsieur Aleksandr Kobenko, Administrateur de Sociétés, domicilié à 445024 Togliatti (Russie), Yuzhnoye Shosse, 36, a été nommé administrateur de la société avec effet au 27 octobre 2009; son mandat sera de deux ans et se terminera à l'assemblée générale de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

5 février 2010.

Pour la société

Lada Holding S.A.

Référence de publication: 2010025970/32.

(100021882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

LMGC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.420.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of December.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Alliance Data Foreign Holdings, Inc, a company governed by the laws of the State of Delaware with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 United States of America, and registered under the number 4220754,

here represented by Mr Renaud SABBE, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue proxy given in Dallas (USA) on 11 December 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole shareholder of LGMGC Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of the undersigned notary on November 20, 2009, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;
- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of thirty one thousand US DOLLARS (USD 31,000.-) to bring it from its present amount of nineteen thousand US DOLLARS (USD 19,000.-) to fifty thousand US DOLLARS (USD 50,000.-) by issuance of six hundred twenty (620) new shares with a par value of fifty US DOLLARS (USD 50) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated above,

declares to subscribe the six hundred twenty (620) new shares with a par value of fifty US DOLLARS (USD 50) each and to make payment in full of the nominal value of each of such new share together with an aggregate share premium of a total amount of eight hundred ninety nine million nine hundred sixty-nine thousand US DOLLARS (USD 899,969,000) by contribution in kind of two million seven hundred eighty-two thousand eight hundred forty-six (2,792,846) shares with no par value, representing ca. 100% of the shares of the company LMGC Holdings 1, ULC, a company existing under the laws of Canada, having its registered office at Suite 900, Purdy's Wharf Tower One, 1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3J 3N2 Canada ("LMGC Holdings").

It results from a certificate issued by the Vice-President, Tax of 'LMGC Holdings' on December 11, 2009, that:

"- Alliance Data Foreign Holdings, Inc is the owner of 2,792,846 shares of LMGC Holdings 1, ULC, being 100% of the company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;
- Alliance Data Foreign Holdings, Inc is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- according to the law of Canada and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Canada, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- the Company's shares to be contributed are worth at least 900,000,000 USD, this estimation being based on fair market value of the Company; and
- the said estimation has not decreased till today."

Such certificate, after signature *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) divided into one thousand (1,000) shares, with a nominal value of fifty US Dollars (USD 50.-) each, all of which are fully paid up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in French, followed by a English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Alliance Data Foreign Holdings, Inc, une société constituée sous les lois de l'état de Delaware, établie et ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 Etats-Unis, enregistrée 4220754,

ici représentée par Monsieur Renaud SABBE, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Dallas, Texas (Etats-Unis d'Amérique), le 11 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "*ne varietur*" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée de la société LMGC Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 novembre 2009, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trente et un mille US DOLLARS (USD 31.000) pour le porter de son montant actuel de dix neuf mille US DOLLARS (USD 19.000) à un montant de cinquante mille US DOLLARS (USD 50.000) par l'émission de six cent vingt (620) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante US DOLLARS (USD 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant,

déclare souscrire les six cent vingt (620) parts sociales nouvelles d'une valeur nominal de cinquante US DOLLARS (USD 50) chacune et de libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces parts sociales nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de huit cent quatre-vingt dix-neuf millions neuf cent soixante neuf mille US DOLLARS (USD 899.969.000) moyennant apport en nature de deux millions sept cent quatre-vingt douze mille huit cent quarante six (2.792.846) actions sans désignation de valeur nominale représentant 100% des actions de la société LMGC Holdings 1, ULC, une société existant sous les lois du Canada, ayant son siège social à Suite 900, Purdy's Wharf Tower One, 1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3J 3N2 Canada ("LMGC Holdings").

Il résulte d'un certificat émis par le Vice-Président, Tax de la société LMGC Holdings datée du 11 décembre 2009, que:

«- Alliance Data Foreign Holdings, Inc est propriétaire de 2.792.846 actions de LMGC Holdings 1, ULC représentant 100% du capital social total;

- ces actions apportées sont entièrement libérées;
- Alliance Data Foreign Holdings, Inc est la seule ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi du Canada et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises au Canada, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;
- les actions apportées de la société sont estimées au moins à 900.000.000 USD, cette estimation étant basée sur la valeur de marché de la société;
- la dite estimation n'a pas diminuée jusqu'à ce jour;»

Ce certificat, après signature «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisés avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante mille US dollars (USD 50.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ sept mille euros (7.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. SABBE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54652. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010025195/137.

(100021268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Gandria Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 69.918.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration du 28 décembre 2009

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. David GLANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.
3. M. Philippe TOUSSAINT a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.
4. Monsieur Xavier SOULARD a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.
5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été renouvelée dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.
6. Monsieur Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 9 février 2010.
Pour extrait sincère et conforme
Pour GANDRIA HOLDING S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010025847/25.

(100022293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Brendon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 21.241.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.02.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010025522/10.

(100021619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Brendon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 21.241.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.02.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010025523/10.

(100021612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

IGIPT Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.369.

—
Les Comptes Annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010025524/10.

(100020945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

CAJCAG S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 124.599.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31.12.2008 (Rectificatif du dépôt du bilan 2008 déposé le 07/05/2009, N° L090065385.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010025532/14.

(100021029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Sonic Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 106.166.

Les comptes de liquidation au 15.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010025579/10.

(100021349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Viewfield Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 83.678.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010025578/10.

(100021347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

T.L.C. S.A. (The Lipid Company Société Anonyme), Société Anonyme.

Siège social: L-9696 Winseler, 86, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 101.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026115/10.

(100022346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

I.C. Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 50.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010025530/10.

(100020982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

VP Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.992.

L'an deux mille dix, le six janvier.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Dushi Property S.A., une entité soumise au droit de Belize ayant son siège social Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, immatriculée au Registre de Belize sous le numéro I.B.C 54,753,

Représentée aux présentes par Monsieur Alain Thill, demeurant professionnellement L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné demeurera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

L'associé représenté comme dit, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée VP Finance S.à r.l. ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire prénommé, le 26 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1876 du 30 juillet 2008, ("la Société")

L'associé tel que représenté a déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 230.000,- afin de porter le capital de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 242.500,- par l'émission de 9.200 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-;
3. Souscription et libération;
4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;
5. Modification du registre de parts sociales;

Requiert le notaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent trente mille euros (EUR 230.000,-) afin de porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq-cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 242.500,-) par l'émission de neuf mille deux cents (9.200) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution:

Il est décidé d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles Dushi Property S.A., prénommée.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Monsieur Alain Thill, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire aux neuf mille deux cents (9.200) parts sociales nouvelles, nombre pour lequel il a été admis, et a libérer intégralement par apport ("l'Apport") en nature consistant en une créance d'un montant de deux cent trente mille euros (EUR 230.000,-) envers la Société.

L'Apport qui est par cet acte transféré et accepté par la Société, est évalué à deux cent trente mille euros (EUR 230.000,-).

Dushi Property S.A. agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par Dushi Property S.A. a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport émise par Dushi Property S.A. attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à deux cent quarante-deux mille cinq euros (EUR 242.500,-) représenté par neuf mille sept cents (9.700) parts sociales f d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée."

Cinquième résolution:

L'associé unique décide de modifier le registre de parts sociales comme suit:

Dushi Property S.A.:	9.700 parts sociales
Total:	9.700 parts sociales

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de mille sept cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la version anglaise de l'acte:

In the year two thousand and ten, on the sixth of January.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Dushi Property S.A., a company governed by the laws of Belize, having its registered office at Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, and registered in the International Registry Business Companies of Belize under number I.B.C. 54,753,

represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) VP Finance S.à r.l., having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the Maître Jean Seckler, notary prenamed, dated 26 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1876 dated 30 July 2008, (the "Company").

The shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Waiver of convening notices;
 2. Increase of the share capital by an amount of EUR 230,000.- in order to bring the share capital from its former amount of EUR 12,500.-to EUR 242,500.- by way of the issue of 9,200 new shares having a par value of EUR 25.-;
 3. Subscription and payment to the share capital increase;
 4. Subsequent amendment of the article 5 of the articles of association;
 5. Amendment to the share register of the company;
- Request the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution:

It is decided to increase the share capital by an amount of two hundred and thirty thousand Euros (EUR 230,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) to two hundred and

forty-two thousand and five hundred Euros (EUR 242,500.-) by the issue of nine thousand and two hundred (9,200) new shares having a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-).

Third resolution:

It is decided to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder Dushi Property S.A., prenamed.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented by Mr Alain Thill prenamed, by virtue of the aforementioned proxy; declared to subscribe to the new shares, the number to which he has been admitted, and to make the payment in full for the nine thousand and two hundred (9,200) new shares thus subscribed, by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting of a receivable of two hundred and thirty thousand Euros (EUR 230,000.-) towards the Company.

The Contribution, which is hereby transferred to and accepted by the Company, is valued at two hundred and thirty thousand Euros (EUR 230,000.-).

Dushi Property S.A., through its proxy-holder, declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by Dushi Property S.A. of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of Dushi Property S.A., prenamed, attesting that it is the full owner of the Contribution.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the the Article 5 of the Articles of Association to read as follows:

"The share capital is set at two hundred and forty-two thousand and five hundred Euros (EUR 242,500.-) represented by nine thousand seven hundred shares (9,700) with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution:

The sole shareholder decides to amend the shareholders' register as follow:

Dushi Property S.A.:	<u>9,700 shares</u>
Total:	9,700 shares

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand seven hundred Euros.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, the same signed together with Us notary this original deed.

Signé: THILL- J. SECKLER

Enregistre à Grevenmacher, le 14 Janvier 2010. Relation GRE/2010/205. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010025749/146.

(100021974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Irman Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.914.

Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010025516/9.

(100021427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Powergen Australia Investments Ltd, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.940.

In the year two thousand and nine, on the twenty second day of the month of December,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the associates of POWERGEN AUSTRALIA INVESTMENTS LIMITED (the "Company"), a société à responsabilité limitée which established its principal office and place of management at 99, Grand-rue, Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary Maître Joseph Elvinger, of the sixth day of the month of December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 854 of 6th October, 2001. The statutes of the Company have been modified for the last time on 20th December 2001, by deed of the undersigned notary Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 664 of 29th April 2002. The company is registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 80940.

The meeting was presided by Mr Eric Isaac, manager, residing in Moutfort, 4, Gappenhiehl, acting as special proxy of E.On UK plc, a company existing under the laws of England and Wales and having its seat at Westwood Way, Westwood Business Park, Coventry CF4 8LG, United Kingdom, registered with Companies House under the number 02366970, being the sole associate of the Company, by virtue of a proxy given under private seal on 17th December 2009 which, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The assembly designated as secretary Mr Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, and as scrutineer Mrs. Adeline Heiderscheid, private employee, residing professionally in Luxembourg,

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The associate represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all five thousand three hundred (5.300) shares in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. The proxy of the single shareholder has recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To approve the financial statements of the Company for the period ended on 22nd December 2009.
 2. To decide on the allocation of the result.
 3. To transfer the principal office and place of management of the Company from L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue to Westwood Way, Westwood Business Park, Coventry CF4 8LG, United Kingdom
 4. To confer powers to carry out the deletion of the Company from the Register of Commerce and Companies in Luxembourg;
 5. To acknowledge the resignation of Mr Eric Isaac and Mr Jack Groesbeek as managers as of the date of the deletion of the Company from the Company Register of Commerce and Companies in Luxembourg;
 6. To grant full discharge to the managers for the execution of their mandates;
 7. To nominate as new manager Ms Deborah Gandley, born on 18th August 1971 in Sulihull, United Kingdom and residing professionally at Westwood Way, Westwood Business Park, Coventry CF4 8LG, United Kingdom for an undetermined period of time.
 8. Any other business
3. The proxy has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single shareholder resolves to approve the financial statements of the Company for the period from 1st January to 22nd December 2009 and to carry forward the result for the period.

Second resolution

The single shareholder resolves to transfer the principal establishment and the business and administrative seat of the Company from Luxembourg to the United Kingdom.

Third resolution

The single shareholder resolves that the registered office, the principal establishment and the business and administrative seat of the Company shall be in the United Kingdom, at the following address:

Westwood Way, Westwood Business Park, Coventry CF4 8LG, United Kingdom

Fourth resolution

The single shareholder resolves to confer power to Mr Eric Isaac, on behalf of and in the name of the Company, to do whatever is necessary for purposes of deletion of the Company from the Company Register of Commerce and Companies in Luxembourg and to effect, sign, execute and deliver any and all necessary documents for the discontinuance of the Company as a company under the laws of Luxembourg.

Fourth resolution

The single shareholder resolves to acknowledge as of the date of the deletion of the Company in the Company Register of Commerce and Companies in Luxembourg the resignation of Mr Eric Isaac and Mr Jack Groesbeek in their capacity as managers and to grant full discharge to the managers, Mr Eric Isaac, Mr David Beynon and Mr Jack Groesbeek for the execution of their mandate.

Fifth resolution

The single shareholder resolves to nominate as new managers of the Company Ms Deborah Gandley, born on 18th August 1971 in Sulihull, United Kingdom and residing professionally at Westwood Way, Westwood Business Park, Coventry CF4 8LG, United Kingdom.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which are payable by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de POWERGEN AUSTRALIA INVESTMENTS LIMITED (la "Société"), qui avait établi son siège de direction effectif au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, conformément à un acte du notaire soussigné Maître Joseph Elvinger en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 854 du 6 octobre 2001. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné Maître Joseph Elvinger en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 664 du 29 avril 2002. La société est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80940.

L'assemblée est présidée par M. Eric Isaac, gérant de la société, demeurant à Moutfort, 4, Gappenhiehl, agissant en qualité de mandataire spécial de la société E.On UK plc, une société de droit anglais et gallois, ayant son siège social à Westwood Way, Westwood Business Park, Coventry CF4 8LG, Royaume Uni, inscrite sur le registre anglais Companies House sous le numéro 02366970, étant l'associé unique de la Société, en vertu d'une procuration donnée sous seign privé le 17 décembre 2009 qui, après avoir été signé ne variatur par le mandataire et le notaire soussigné, sera enregistré avec le présent acte.

L'assemblée désigne comme secrétaire M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Et comme scrutateur Mme Adeline Heiderscheid, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. La liste en question restera attachée au présent acte aux fins d'être enregistré avec lui. Tel qu'il ressort de cette liste toutes les cinq mille trois cent (5.300) parts sociales sont représentées à la présente Assemblée Générale et l'Assemblée peut délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour.

2. Le mandataire de l'associé unique reconnaît être pleinement informé sur les résolutions à prendre quant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Approbation des comptes financiers arrêtés au 22 décembre 2009.
- 2) Allocation du résultat.
- 3) Transfert du siège de direction effectif du 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg à Westwood Way, Westwood Business Park, Coventry CF4 8LG, Royaume Uni

4) Attribution de pouvoirs afin d'opérer la radiation de la Société au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

5) Acceptation de la résignation comme gérants de Messieurs Eric Isaac et Jack Groesbeek

6) Décharge à donner aux gérants pour l'exécution de leur mandat

7) Nomination de Mme Deborah Gandley, née le 18 août 1971 à Sulihull, Royaume Uni et demeurant professionnellement à Westwood Way, Westwood Business Park, Coventry CF4 8LG, Royaume Uni, comme nouveau gérant de la Société.

8) Divers

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique approuve les comptes financiers arrêtés au 22 décembre 2009 et décide de reporter le résultat de la période.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège de direction effectif de Luxembourg au Royaume Uni.

Troisième résolution

L'associé unique décide que l'adresse du siège de direction effectif sera au Royaume Uni à l'adresse suivante:

Westwood Way, Westwood Business Park, Coventry CF4 8LG, Royaume Uni

Quatrième résolution

L'associé unique décide de conférer tous pouvoirs généralement quelconques à M. Eric Isaac, pour, au nom et pour le compte de la Société, parvenir à la radiation de l'inscription de la Société au registre de commerce et des sociétés, et pour faire toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations relatives à la cessation de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Eric Isaac et M. Jack Groesbeek en tant que gérants de la Société, avec effet au jour de la radiation du registre de commerce et des sociétés et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer comme nouveau gérant de la Société Mme Deborah Gandley, née le 18 août 1971 à Sulihull, Royaume Uni et demeurant professionnellement à Westwood Way, Westwood Business Park, Coventry CF4 8LG, Royaume Uni.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. ISAAC, R. GALIOTTO, A. HEIDERSCHEID, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56836. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITON CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 21010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010026317/153.

(100022785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2010.